

ATTESTATION DE CANDIDATURE UNIQUE EN SANTÉ

Dans le cadre prévu par le décret du 4 novembre 2019, pour accéder aux formations de Médecine, de Maïeutique, d'Odontologie, de Pharmacie (MMOP), vous devez déposer un dossier de candidature conformément à l'arrêté du 13 décembre 2019.

Je soussigné.e

Civilité :

NOM :

Prénom :

Né.e le :

Pays :

Adresse mail :

Atteste sur l'honneur

Candidater **UNIQUEMENT** pour l'année universitaire auprès du centre examinateur de l'Université de, où je me présente pour :

[Cochez une seule case par ligne : filière demandée et précisez l'établissement d'affectation souhaité]

Médecine Pharmacie Odontologie Maïeutique

« J'ai conscience que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à une non-recevabilité de ma candidature et à des sanctions prévues par l'article 441-1 du Code pénal. »

Fait à

le

Signature